

Projet AGORA
Atelier de concertation avec les parties prenantes
Rabat-ENFI le 1^{er} et 2 juin 2010

LES ETUDES D'AMENAGEMENT FORESTIER EN TUNISIE

Présenté par : **MOKHTAR Ameur**

- Sous Directeur des Aménagements Forestiers
- Direction Générale des Forêts
- Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la pêche

PLAN DE L'EXPOSE

- 1. Contexte général des forêts tunisiennes**
- 2. Orientations, objectifs et procédures à respecter pour les études d'aménagement forestier**
- 3. Principaux outils pour la réalisation des études d'aménagement forestier**
- 4. Thèmes à approfondir pour l'amélioration des études d'aménagement forestier**

1

Contexte général des Forêts Tunisiennes

Un environnement forestier difficile

L'analyse de l'environnement forestier fait ressortir :

- Des ressources forestières limitées et souvent dégradées,
- Des ressources en sol mal exploitées et dégradées
- Des infrastructures (pistes, pare-feux, poste vigie, ...) insuffisantes et mal entretenues

Une forte pression anthropique

Les zones forestières **sont habitées** en grande majorité par des **populations pauvres** qui :

- **cherchent l'amélioration** à court terme de leurs conditions de vie,
- **affichent** souvent des intentions d'exploitation sans limite des ressources forestières,
- sont **conscientes de l'importance** des ressources forestières et en particulier certains PFNL
- **se considèrent en marge de la décision** concernant la planification et la gestion des ressources forestières.

Un cadre institutionnel en difficulté

Des services forestiers **régionaux** qui :

- N'ont pas souvent l'information et la formation nécessaires,
- Manquent de moyens logistiques, financiers et d'encadrement,
- Sont sollicités de divers côtés de
manières contradictoires

Un cadre législatif favorable mais pas encore appliqué

- En 1966 le code forestier promulgué avait une **vision protectionniste** du patrimoine forestier alors menacé.
- Depuis 1988, la révision du code forestier ouvre la porte au **principe de participation des populations** à la gestion des ressources forestières
- Plus de 20 ans après cette **participation** est encore **au stade de l'expérimentation** sous forme d'Opérations Pilotes ou de PDCs engagés dans le cadre des projets.

Un cadre politique favorable

Depuis la **révision du code forestier** (1988) le gouvernement tunisien a entamé la mise en œuvre, par étape, d'une série de **décisions** et **mesures** en faveur :

- du **développement socio-économique** de la population rural et en particulier forestière,
- et de la **protection de la nature et de l'environnement**.

Ces **décisions** et **mesures** ont abouti à la fixation d'un certain nombre de **priorités** pour la politique forestière tunisienne.

Un cadre politique favorable

Les **priorités** de la **politique forestière tunisienne** consistent en :

1. La **conservation** des eaux et des sols ;
2. Le **développement** socio-économique des populations forestières ;
3. La **production** de bois de liège et de PFNL ;
4. La **protection** de l'environnement ;
5. Et l'**amélioration** de la qualité de la vie et le **développement** d'un tourisme écologique.

2

Orientations, objectifs et procédures à respecter pour les études d'Aménagement forestier

Orientations générales pour les EAIP

- Tenant compte des priorités de la politique forestière, les **valeurs écologiques** (protection des êtres vivants et de leur environnement) et **socio-économiques** deviennent **décisifs**
- Les forestiers sont tenus à accepter et contribuer activement à la transformation du secteur forestier d'un **secteur de production économique** (non rentable) à un **secteur de développement socio-économique** et de **protection de l'environnement**.

Les objectifs des EAIP

1. La **prise en compte** et le **dosage** adéquat des différentes fonctions de la forêt,
2. La **gestion rationnelle** des ressources forestières
3. La **protection durable** des ressources naturelles,
4. La **participation** des populations forestières dans la planification et la gestion des ressources forestières
5. **L'amélioration** des conditions de vie sociale et économique des populations,
6. La **promotion** des activités secondaires de la forêt,
7. La **valorisation** des PFNL,
8. La **mise à la disposition des gestionnaires** de documents simples et rationnels

Procédures générales à respecter pour la réalisation des EAIP

- Analyser les situations écologiques et socio-économiques tout en impliquant les populations concernées,
- Prioriser les objectifs de la politique forestière par écosystème ou forêt,
- Définir les différentes valeurs de la forêt en fonction des caractéristiques des ressources
- Concevoir, en collaboration étroite avec les populations, une planification raisonnable et réalisable dans l'espace et dans le temps,
- Sélectionner avec les populations les mesures les plus appropriées pour atteindre les objectifs fixés.

3

Principaux outils pour la réalisation des études d'aménagement forestier

Estimation des ressources forestières

Inventaire :

- Doit être réalisé selon un **échantillonnage systématique stratifié**
- Les placettes seront de **forme circulaire** d'une superficie de **5 ares**.
- Le nombre de placettes varie selon **l'essence dominante**

Strate à base de	Nombre de placette par 100 ha
- Formation forestière et arborée	
○ Chênes : liège, zeen	4
○ Pins : pignon, maritime, radiata	4
○ Pin d'Alep	3
○ Thuya, genévriers, cyprès	3
○ Eucalyptus sp.	2
○ Acacias sp.	2
- Maquis et garrigue	2

Analyse de la situation écologique

Description des parcelles/sous parcelles :

- **Analyse et description du milieu physique** : altitude exposition topographie pente Roche-mère Texture et profondeur du sol érosion, ...
- **Type d'occupation du sol et description de la végétation** : peuplement principal essences principales, stade d'évolution, type de mélange, classe de recouvrement, hauteur moyenne, régénération naturelle, niveau de production du bois, du liège, et des PFNL
- **Type et intensité des dégâts sur le peuplement principal**
- **Conformité de la végétation avec les objectifs généraux**
- **Compatibilité de la végétation avec l'exigence du site et sa résistance aux risques**

Analyse de la situation socio-économique

Il s'agit en fait d'analyser **l'impact** des écosystèmes forestiers sur la vie sociale et économique des populations locales.

Deux restrictions sont à prendre en compte pour la collecte des données socio-économiques :

- **Le diagnostic socio-économique** doit **être exécuté par la population** concernée sous forme d'un « autodiagnostic » ; pour que l'information soit acceptée et utilisée par la population ;
- Il faut **analyser et évaluer** les domaines socio-économiques qui auront un **impact** sur la conception pratique de la gestion forestière.

Analyse de la gestion antérieure

Cette analyse est capitale car elle permet de profiter de l'expérience passée pour **améliorer la planification future**.

Il est important de répondre aux questions et aspects suivants :

- Existence ou non de **PVs d'aménagement** ?
- Relation entre les **prévisions** et les **réalisations** réelles
- **Travaux réalisés** pour les différents types de **mesures sylvicoles**
- **Récolte réelle** de **produits forestiers**, ligneux et non ligneux
- **Travaux réalisés** pour les différents **types d'équipements et d'infrastructures**
- **Retombés socio-économiques** sur la population de la **gestion passée**.
- **Facteurs les plus importants** ayant eu des **impacts significatifs sur la forêt** pendant la période d'aménagement écoulée.

Orientations de l'aménagement : définition des objectifs

Sur le **fondement des différentes analyses** il faut définir **les objectifs prioritaire** qui vont guider tout le processus de la planification.

La fixation des **objectifs particuliers** prend en compte les **priorités de la politique forestière tunisienne**.

Donc, il s'agit de la **priorisation des objectifs généraux** aux **conditions particulières** de la forêt à aménager et cela en :

- **Choissant et hiérarchisant les divers rôles** dévolus à l'espace forestier à aménager,
- **Négociant ces rôles avec les différents acteurs** économiques et sociaux impliqués par et pour l'aménagement,
- **Aboutissant à la définition d'un objectif final**, qui ne se limite pas à un empilement des intérêts particuliers, mais **traduit un compromis** et justifie le plan d'aménagement et le conditionne.

Moyens et outils à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs

- **Zonage spatial** (parcellaire et unités socio-forestières);
- **Techniques et paramètres sylvicoles** (rotation, volume et assiette des coupes, *etc.*);
- **Mesures de protection** (délimitation, pare-feux, accès, gardiennage, *etc.*);
- **Aménagement des parcours des autres PFNL**

4

**Thèmes à approfondir pour
l'amélioration des études
d'aménagement forestier**

Thèmes à approfondir

Inventaire forestier : nouvelles techniques d'inventaire; échantillonnage, utilisation de nouveaux instruments, traitement des données, tables de production, modélisation, ... pour les **produits ligneux et non ligneux**

Analyses socio-économiques :

Comment **analyser et évaluer** de façon simple et efficace les domaines socio-économiques qui auront **un impact** sur la conception pratique de la gestion forestière

Comment **intégrer** réellement la population dans la gestion forestière

Thèmes à approfondir

Changements climatiques : prise en compte des **CC** dans les EA pour garantir la **durabilité de nos forêts**

Moyens de mise en œuvre des EA: Comment s'adapter au **manque de moyens** tout en garantissant une **mise en œuvre efficace** des études d'aménagement

PFNL : **orienter** l'aménagement vers la **production de certains produits** non ligneux (sylviculture adaptée à la production de graines, ...)

Risques : comment **prévenir les risques** encourues par nos forêts

Approche d'aménagement ?

**Merci pour votre
attention**